

PayFiP.gouv.fr



Réglez en ligne vos paiements au Conseil Départemental.

Simple – Rapide – Sécurisé

Comment effectuer un paiement ?

- 1- Munissez-vous de l'Avis des Sommes à Payer émis par le Département, de votre carte bancaire, de vos identifiants d'accès au site.
- 2- Accédez au site <https://www.payfip.gouv.fr>



- 3- Complétez le formulaire à partir des informations indiquées sur l'avis des sommes à payer (encadré bleu ci-dessous), puis cliquez sur « valider ».

Comment payer ?



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site <https://www.payfip.gouv.fr> et saisissez les informations suivantes :
Identifiant structure publique : 09
Référence de la facture : 2026-.....



- 4- Accédez à l'interface de paiement et renseignez les informations bancaires demandées.
- 5- Un mail de confirmation de la transaction vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez préalablement indiquée.